

[SPDMM 2023] Pacifique Sud : quelles sont les forces françaises dans la région ?

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 08 décembre 2023

Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a accueilli cette semaine à Nouméa la réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud (SPDMM*). La France, en tant que nation de l'Indopacifique, participe à la sécurité de ces territoires. À cette occasion, focus sur les forces militaires françaises déployées dans la zone ainsi que leurs missions.



Exercice MARARA : troupes du RIMa Pacifique-Polynésie envoyées sur le lieu du cyclone à Rangiroa. - © Cindy Luu/Marine Nationale/Défense

De par son immensité et son insularité, le Pacifique Sud est confronté à de nombreux défis sécuritaires. Parmi eux, le changement climatique qui entraîne un accroissement des catastrophes naturelles, la pêche illégale et les trafics illicites ou encore la vulnérabilité potentielle des voies de communications.

Pour surmonter ces enjeux et protéger nos espaces souverains la France déploie des moyens militaires importants. Notamment à travers l'action des Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et des Forces armées en Polynésie française (FAPF), composées respectivement de 1 650 et 1 200 personnels. Leurs missions : assurer la souveraineté française dans la région, protéger les citoyens français qui y résident et apporter une assistance aux pays voisins touchés par des catastrophes naturelles, notamment au travers des missions HADR (Humanitarian Assistance and Disaster Relief).

Incontournables face aux catastrophes naturelles

Grâce à leurs moyens de projection, les FANC et les FAPF permettent à la France de contribuer la résilience des territoires du Pacifique Sud, fortement exposés aux aléas climatiques. Ce fut le cas du 24 janvier au 1^{er} février 2022 aux îles Tonga, touchées par une éruption volcanique (lire article sur « Tonga Assist »). Les forces armées françaises du Pacifique y ont réalisé plusieurs missions d'aide et de secours, notamment par l'acheminement de fret humanitaire.

Afin d'être opérationnelles lors de ces catastrophes, les FANC et les FAPF organisent et participent à de nombreux exercices militaires afin d'approfondir les relations bilatérales, de renforcer l'interopérabilité et de partager les savoir-faire. En témoignent les exercices *Marara* en 2022 et *Croix du Sud* en 2023 qui ont simulé des réactions à des catastrophes naturelles dans le but d'aider les forces à planifier et conduire une opération HADR interarmées, interministérielle et multinationale d'envergure dans le Pacifique.

La France est aussi engagée avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande à travers l'accord FRANZ. Il prévoit une coordination trilatérale pour la mise en place d'interventions humanitaires d'urgence en cas de catastrophes naturelles dans les Etats insulaires du Pacifique Sud.

Les activités illicites dans le viseur

L'autre prérogative des FANC et des FAPF concerne la surveillance maritime et la lutte contre la pêche et les trafics illégaux dans la zone économique française et les zones de haute mer adjacentes des États insulaires du Pacifique. La zone est en effet source de convoitise en raison de ses nombreuses richesses. La présence française dans ses eaux permet de lutter contre ces menaces.

La loi de programmation militaire 2024-2030 a pour objectif de réaffirmer les ambitions de la France dans le Pacifique Sud, notamment par la modernisation des moyens et un accroissement des effectifs.

*SPDMM : South Pacific Defence Ministers' Meeting